

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DJS 82 .Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15^{ème}) – 3^{ème} avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un second avenant à la convention d'occupation du domaine public signée avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer un nouvel avenant à la convention d'occupation du domaine public, jointe en annexe, avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (19124) domicilié au 101, quai Branly (15^{ème}) prolongeant celle-ci jusqu'au 30 juin 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO